

STATION D'EPURATION

Décision officielle du Conseil Général concernant la cession du terrain : Lors de sa réunion du 28 septembre, la Commission permanente du Conseil général a décidé de renoncer, au bénéfice de la commune de Saint-Jodard, à concurrence de la parcelle de 10 266 m² cadastrée A 1324, à l'attribution consentie au Département par le décret du 30 août 1916. Toutes les pièces du dossier ont été transmises à M. le Préfet de la Loire afin qu'il puisse faire les démarches en vue de l'attribution par décret à la commune de cette parcelle. Dans l'attente de la régularisation du transfert de dévolution de ce bien, la Commission permanente a autorisé la commune à utiliser d'ores et déjà le terrain pour la réalisation de la station.

Inspection télévisée du collecteur sous la RD 56 : L'état de l'ensemble de la conduite est bon. En revanche, les assemblages de conduites sont dégradés. Une réhabilitation par l'intérieur (chemisage, sans ouverture de tranchée) pourrait être une solution pour éviter la pénétration d'eaux claires parasites (en nappe haute) ou, à l'inverse, les pertes d'eaux usées (en nappe base) par les assemblages défectueux entre les canalisations. En outre, il conviendrait de remplacer ponctuellement les regards de visite et de branchement défectueux. Il sera nécessaire enfin, avant de s'engager dans des travaux, de vérifier que les débits actuels et futurs puissent transiter par ces canalisations de diamètre 400 mm, sous la RD 56, en raison des débordements sur la chaussée constatés dans le passé. Il est possible cependant que ces débordements aient été dus aux importants dépôts accumulés au cours des années (plus de 15 tonnes ont été retirés pour les besoins de l'inspection vidéo).

COMMISSION DES FINANCES DU 26 OCTOBRE

Compte-rendu par Nathalie Pailleux. Comme en 2008, la commission des finances a procédé à l'examen de comptes, quelques mois avant la fin de l'exercice. Les budgets CCAS, Eau et assainissement et Commune sont globalement respectés, l'état des recettes et des dépenses – réalisées et prévisionnelles- à cette date, plaide pour la bonne exécution des budgets.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

décision modificative n° 1 :

Ajustement de crédits : 6 100,00 € en diminution de dépenses de fonctionnement au chapitre 011 (charges générales), 1 000,00 € au chapitre 012 (charges pers. et frais assimilés) et 433,00 € au chapitre 66 (charges financières), soit un total de 7 533, 00 € pour virement à la section d'investissement, pour prendre en compte essentiellement la dépense imprévue de réparation de la conduite AEP sous la voie ferrée (fin août).

décision modificative n° 2 :

Simple régularisation d'écriture en Investissement, à l'intérieur du chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 8000,00 € déplacés du compte 21531 pour le compte 2158

décision modificative n° 3 :

Simple régularisation d'écriture en fonctionnement pour corriger une erreur matérielle de 0,07 €

BUDGET COMMUNE

décisions modificatives n° 1 :

En investissement, augmentation de crédits dépenses : 1404,00 € au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) et 10 491,00 € au chapitre 21 (immobilisations corporelles) ; diminutions de crédits de 2 983,00 € en 21.

Ces modifications font apparaître un besoin de financement supplémentaire de 7 592,00 € à dégager dans la section de fonctionnement.

décisions modificatives n° 2 :

En fonctionnement dépenses, diminution de crédits de 1 000,00 € en 66 (charges financières) ; augmentation de crédits : 7592,00 € en 023 (virement à la section d'investis.), 3 000,00 € en 011 (charges générales), 2652,00 € en 012 (charges de personnel), 3 000,00 € en 65 (autres charges gestion courante) et 465,00 € en 67 (charges exceptionnelles).

Ces modifications étant globalement équilibrées en recettes : diminution de crédits : 2 000,00 € en 70 (produits des services), 454,00 € en 73 (impôts et taxes) ; augmentation de crédits : 2429,00 € en 013 (atténuation de charges), 5679,00 € en 75 (autres produits gestion courante), 10 035,00 € en 77 (produits exceptionnels) et 7592,00 € en 023 (virement à la section d'investis.)

Les 5 propositions de décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

TARIFS 2010 :

Tennis

entrée simple pour 2 joueurs, pour une heure : 4,00 €

abonnement pour une famille : année complète : 52,00 € inscription à partir du 10 juin 09 : 33,00 €

abonnement individuel : année complète : 32,00 € inscription à partir du 10 juin 09 : 20,00 €

Salle d'animation

habitants de la commune : 182,00 €

personnes ou les sociétés extérieures de la commune : 266,00 €

réunion ou séminaire n'excédant pas la demi-journée : 133,00 €

vin d'honneur : 67,00 €

nettoyage effectué par la commune : 90,00 €

caution : 150,00 €

associations locales : gratuité

Minigolf : la partie par joueur : 1,00 €

Piscine : entrée individuelle : 2,50 €; carte saisonnière familiale à 10 entrées : 22,00 €

Poids publics : pesée simple, avec tare, et petite bascule : 4,50 €

Concessions au cimetière (par m²) : 15 ans : 42,00 €- 30 ans : 60,00 €- 50 ans : 141,00 €

Concessions au colombarium : 15 ans : 500,00 €- 30 ans : 700,00 €- 50 ans : 1 000,00 €

Eau et assainissement

Prix du m³ : 1,50 €

agriculteurs au-delà d'une consommation de 250 m³ : 1,25 €

abonnement pour 6 mois : 28,00 €

ouverture, fermeture, relevé : 21,30 €

plombage de compteur : 42,00 €

abonnement au réseau d'assainissement pour 6 mois : 12,00 €

taxe d'assainissement : 0,62 €

droit de raccordement au réseau d'assainissement pour les particuliers : 1 245,00 €; pour les collectivités : 2 532,00 € Dans le cas de la création d'un groupement d'habitations (lotissement), la Commune facturera le même nombre de droits au raccordement au réseau d'assainissement au tarif des particuliers que le nombre de lots, soit 1245.00 €H.T en 2010.

L'augmentation du prix du m³ est due principalement à l'augmentation du prix d'achat au Syndicat de la Bombarde ainsi qu'à la nécessité de faire face aux dépenses de maintenance d'un réseau vieillissant. S'agissant de l'assainissement, l'abonnement au réseau et la taxe ont été augmentés afin de prendre en compte les investissements engagés pour la construction de la future station d'épuration

Le Conseil municipal adopte l'ensemble des propositions concernant les tarifs à l'unanimité des présents.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Suite à la décision de l'assemblée générale de la Communauté de communes du 30 septembre 2009, la proposition de l'entreprise Media Conseil & Création a été retenue pour la création et le suivi des sites Internet communaux et intercommunaux.

Monsieur le Maire propose le nom de domaine « ww.saint-jodard.fr » pour le site de Saint-Jodard, et présente le contrat de maintenance de l'entreprise Media Conseil & Création pour un montant annuel de 145,00 €HT, ainsi que la réservation du nom de domaine pour un montant annuel de 35,00 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix du nom de domaine et autorise Monsieur le maire à signer la réservation du nom de domaine et le contrat de maintenance

PROGRAMME VOIRIE 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil de confirmer une délibération du 3 octobre 2008, par laquelle le Conseil municipal avait approuvé le projet d'élargissement du Chemin des communes, desservant le lieu-dit « Chez Clavel », en vue de l'implantation future d'un lotissement privé de 15 maisons. Initialement prévus pour fin 2009 et début 2010, ces travaux d'un montant réactualisé de 43 300,00 €HT devraient pouvoir se réaliser en une seule tranche en 2010, le financement en étant facilité par l'obtention d'une subvention de 15 000,00 euros provenant des amendes de police. Ces travaux d'élargissement seront réalisés, en même temps que les travaux de déplacement de canalisation d'AEP.

En accord avec la commission voirie, Monsieur le maire propose également la refaction de la partie basse du chemin de la Vourdiat, pour un montant estimé à 7 700,00 €HT.

Décisions adoptées à l'unanimité.

COMMISSION TOURISME, ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT DU 23 NOVEMBRE

Compte rendu par Laurent Guillot. Réunion consacrée pour l'essentiel à une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre, pour rendre la commune plus attractive. La discussion a porté essentiellement sur l'ancien terrain de camping, la place centrale, l'accès de l'école, l'aménagement de lieux de rencontre, l'amélioration de l'éclairage et l'aménagement des zones à risque. D'autres réunions seront nécessaires pour avancer dans cette réflexion qui pourrait conduire à élaborer un programme de travaux d'améliorations, à réaliser sur plusieurs années.